



LE 21 SEPTEMBRE 2009

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 21 septembre 2009 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents :Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Jean-Robert Fortin, conseiller

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche, désigné par le maire, présente le projet de règlement et les conséquences de son adoption :

PROJET DE RÈGLEMENT NO 1115

Règlement No 1115 « Règlement modifiant le Règlement numéro 1051-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour modifier la hauteur maximale du bâtiment dans la zone 34-H-1 ».

PROJET DE RÈGLEMENT NO 1118

Règlement No 1118 "Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour créer une nouvelle zone à même la zone 37-H et y spécifier les usages et les normes de lotissement et d'implantation et réduire la densité d'habitation maximale (logement/hectare dans la zone 37-H) ».

Suite aux explications données par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche relativement à ces projets de règlements, aucune question n'a été posée de la part des personnes présentes à cette assemblée et aucune modification n'est apportée auxdits projets de règlements.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

4505-210909 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

C.C.U.

. Permis et certificat Août 2009

. Rapport budgétaire août 2009

RAPPORT DU MAIRE - SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BEAUPRÉ

Monsieur le Maire fait la lecture du rapport déposé sous la cote 210909-01 sur la situation financière de la Ville et donne un résumé des orientations pour l'an 2010.

Monsieur le Maire fait mention que la liste des contrats adjudgés depuis le 7 octobre 2008, déposée sous la cote 210909-02 et comportant une dépense de plus de 25 000\$ est disponible à l'Hôtel de Ville de Beaupré, à toute personne qui en fera la demande.

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT NO 1119

Mme Johanne Gagnon, greffière dépose sous la cote 210909-03 le certificat préparée par M. Roch Lemieux suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement #1119 « *Règlement décrétant l'acquisition d'un nouvel hôtel de Ville comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 125 000 \$, remboursable en vingt (20) ans.* »

La greffière mentionne que le nombre de personne habiles à voter lors du scrutin référendaire étant de 2573, que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 268 et que le nombre de demande inscrite fut de soixante-treize (73).

4506-210909 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 AOÛT 2009**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2009.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le Greffier-adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

4507-210909 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 AOÛT 2009**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu

unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2009.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le Greffier-adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

4508-210909 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 901507 à 901536	374 442,42 \$
Numéros 901537 à 901625	386 921,11 \$
Numéros 901626 à 901697	117 593,86 \$

4509-210909 **PIGNONS-SUR-MONT - CONVENTION RÉSEAUX DE DISTRIBUTION AVEC BORNES DE RACCORDEMENT COMMUNES (HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA ET VIDÉOTRON)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux et Mme Johanne Gagnon à signer la convention de réseaux de distribution avec bornes de raccordement communes à intervenir avec Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et Pignons-sur-Mont.

4510-210909 **GESTION B.J.B.G. INC. - CONVENTION RÉSEAUX DE DISTRIBUTION AVEC BORNES DE RACCORDEMENT COMMUNES (HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA ET VIDÉOTRON)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux et Mme Johanne Gagnon à signer la convention de réseaux de distribution avec bornes de raccordement communes à intervenir avec Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et Gestion B.J.B.G. inc. concernant le projet Faubourg de la Crête Phase 3.

4511-210909 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1112**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le Règlement No 1112 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage no 967 pour ajouter dans la zone 34-H la catégorie d'usage « Équipements municipaux (Pa5).* »

4512-210909 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1116**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le Règlement No 1116 intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 1119 concernant la circulation des véhicules lourds sur le territoire de la municipalité pour : interdire la circulation des véhicules lourds dans la rue Simard.* »

4513-210908 **DESTRUCTION DE DOCUMENTS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'approuver la destruction des documents mentionnés ci-dessous et ce, suivant le calendrier de conservation soit :

- Factures 2002
- Journaux comptables 2001-2002
- Comptes de banque et chèques 2002
- Certificats d'évaluation jusqu'à 2002
- Correspondances diverses
- Mutations 2001-2002
- Feuilles de temps 2001 - 2002
- Comptes de taxes 2001 à 2007

4514-210909 **FONDATION DE L'HÔPITAL STE-ANNE-DE-BEAUPRÉ- AFFICHAGE**

ATTENDU que la Fondation de l'Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré a déposé une demande d'autorisation pour installer 2 enseignes temporaires (4 pi. X 8 pi.), une sur le boulevard du Beau-Pré en direction sud près de la sortie Route 138 et l'autre à l'intersection de la rue Prévost et la route 138 pour annoncer le déjeuner-bénéfice qui aura lieu le 8 novembre 2009;

ATTENDU que depuis plusieurs années, la Ville consent à autoriser l'affichage temporaire pour cet événement;

ATTENDU que la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré devra obtenir l'autorisation du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser la Fondation de l'Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré à installer les enseignes aux endroits décrits.

4515-210909 **OUVERTURE DE RUE - SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ PHASE 3 – RUE DES AULNES**

CONSIDÉRANT que le conseil désire décréter l'ouverture de rue;

CONSIDÉRANT que l'assiette de rue a été cédée à la Ville par contrat notarié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement que le conseil décrète :

- a) l'ouverture de la rue portant le numéro de lot 32-48 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne et ce tel que démontré au plan de l'arpenteur-géomètre M. Alain Gosselin, minute 14169, en date du 25 mai 2009;
- b) que la rue portera le nom de : **rue des Aulnes**;

4516-210909 **PROJET DE CONSTRUCTION CABANON – RUE DE L'ÉRABLIÈRE (SYLVAIN RACINE)**

ATTENDU que Mme Sandra Racine et M. Sylvain Racine, propriétaires de l'immeuble sis au 265, rue de l'Érablière ont déposé les plans pour la construction d'un cabanon;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 999, le projet de construction du cabanon est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 999 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4517-210909 **PROJET DE CONSTRUCTION – DOMAINE DE L'AVALANCHE (PROJET INTÉGRÉ)**

ATTENDU que M. Christian Boily a déposé des plans pour une demande de permis pour la construction de 16 unités d'habitation comprenant 4 bâtiments de 4 unités chacun faisant partie d'un projet intégré d'habitation dans la phase II du projet domiciliaire Domaine de l'Avalanche;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 1097, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1097 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'approuver le projet de construction.

Que le permis de construction pourra être émis uniquement lorsque le règlement numéro 1118 sera en vigueur, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4518-210909 **PROJET DE CONSTRUCTION – DOMAINE DE L'AVALANCHE (CONSTRUCTION CANADIENNE 1 ÉTAGE)**

ATTENDU que Habitation Canadienne a déposé les plans projets des bâtiments types pour des résidences unifamiliales jumelées d'un étage qu'elle désire implanter dans le projet de développement domiciliaire Domaine de l'Avalanche ;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 1097, les projets de construction sont assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1097 et qu'ils sont d'avis que les projets sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver les plans projets de construction pour les bâtiments types pour des résidences unifamiliales jumelées d'un étage.

Que s'il y a des modifications aux plans déposés, le requérant devra déposer de nouveaux plans pour chacun des projets aux fins de recommandation au conseil municipal, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4519-210909 **PROJET DE CONSTRUCTION – DOMAINE DE L'AVALANCHE (CONSTRUCTION CANADIENNE 2 ÉTAGES)**

ATTENDU que Habitation Canadienne a déposé les plans projets des bâtiments types pour des résidences unifamiliales jumelées de deux étages qu'elle désire implanter dans le projet de développement domiciliaire Domaine de l'Avalanche ;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 1097, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1097 et qu'ils sont d'avis que les projets sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver les plans projets de construction pour les bâtiments types pour des résidences unifamiliales jumelées de deux étages.

Que s'il y a des modifications aux plans déposés, le requérant devra déposer de nouveaux plans pour chacun des projets aux fins de recommandation au conseil municipal, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4520-210909 **PIGNONS-SUR-MONT – ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

ATTENDU que le promoteur Pignons-sur-Mont a déposé une demande pour suspendre l'application du PIA applicable au développement domiciliaire Pignons-sur-Mont jusqu'à l'issue des élections municipales de 2009 de façon à permettre au directeur du service de l'urbanisme d'émettre des permis de construction pour les demandes conformes au plan de développement sur les terrains qui n'ont pas déjà fait l'objet d'une demande avant la dernière réunion du conseil municipal précédant les élections;

ATTENDU que l'application du PIA est comprise dans un règlement adopté en vertu de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme et que toute modification réglementaire se fait par l'adoption d'un autre règlement;

ATTENDU que les délais pour modifier le règlement sur les PIA sont trop courts;

ATTENDU que le promoteur a déposé tous les plans projets de construction pour chacun des terrains compris dans la phase I;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de rejeter la demande, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4521-210909 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT (CHEVRETTE – MONTMIGNY)**

ATTENDU que Construction et rénovation Claude Martin Inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le terrain formé du lot 16-9 dans le projet de développement domiciliaire « Pignons-sur-Mont »;

ATTENDU qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4522-210909 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT (LEBLANC)**

ATTENDU que Construction et rénovation Claude Martin Inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée dans le projet de développement domiciliaire « Pignons-sur-Mont » sur les lots 16-32, 15-24 et 16-31, terrains numéros 16 et 17;

ATTENDU qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4523-210909 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS SUR MONT (TERRAINS #10 - 11 – JUMELÉ)**

ATTENDU que le promoteur Pignons-sur-Mont a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée dans le projet de développement domiciliaire « Pignons-sur-Mont » sur les lots 16-25 et 16-26, terrains numéros 10 et 11;

ATTENDU qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4524-210909 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS SUR MONT (TERRAINS #12 - 13 – JUMELÉ)**

ATTENDU que le promoteur Pignons-sur-Mont a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée dans le projet de développement domiciliaire « Pignons-sur-Mont » sur les lots 16-27 et 16-28, terrains numéros 12 et 13;

ATTENDU qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'approuver le projet de construction.

Que les plans soient modifiés par l'ajout de portes ou de fenêtres sur la partie cabanon reliant les deux bâtiments et qu'une des deux fenêtres en façade de l'immeuble prévu sur le terrain numéro 12 soit remplacée par une porte patio, soit au rez-de-chaussée ou soit à l'étage, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4525-210909 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS SUR MONT (TERRAINS #14 - 15 JUMELÉ)**

ATTENDU que le promoteur Pignons-sur-Mont a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée dans le projet de développement domiciliaire « Pignons-sur-Mont » sur les lots 16-29 et 16-30, terrains numéros 14 et 15;

ATTENDU qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le projet de construction.

Que les plans soient modifiés par l'ajout de portes ou de fenêtres sur la partie cabanon reliant les deux bâtiments, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4526-210909 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS SUR MONT (TERRAINS #118 - 119 JUMELÉ)**

ATTENDU que le promoteur Pignons-sur-Mont a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée dans le projet de développement domiciliaire « Pignons-sur-Mont » sur les lots 15-25, 16-33 et 15-26, terrains numéros 118 et 119;

ATTENDU qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'approuver le projet de construction.

Que le permis de construction pourra être émis uniquement lorsque la section de rue adjacente au lot 15-26 (terrain numéro 119) sera publique, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4527-210909 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS SUR MONT (TERRAIN #18 UNIFAMILIALE)**

ATTENDU que le promoteur Pignons-sur-Mont a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le projet de développement domiciliaire « Pignons-sur-Mont » sur le lot 16-34, terrain numéro 18;

ATTENDU qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4528-210909 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS SUR MONT (TERRAIN #19 UNIFAMILIALE)**

ATTENDU que le promoteur Pignons-sur-Mont a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée dans le projet de développement domiciliaire « Pignons-sur-Mont » sur le lot 16-35, terrain numéro 19;

ATTENDU qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4529-210909 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS SUR MONT (TERRAIN #24 UNIFAMILIALE)**

ATTENDU que le promoteur Pignons-sur-Mont a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée dans le projet de développement domiciliaire « Pignons-sur-Mont » sur le lot 15-23, terrain numéro 24;

ATTENDU qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4530-210909 **PROJET DE CONSTRUCTION – JARDINS DES NEIGES (MICHEL TANGUAY)**

ATTENDU que M. Michel Tanguay a engagé un nouvel entrepreneur pour la construction de 3 unités, soit la continuité des 3 premières unités qui ont fait l'objet du permis numéro 08-130 en date du 15 septembre 2008 compris dans le projet intégré d'habitation de la phase II du projet de développement domiciliaire « Le Jardin des Neiges »;

ATTENDU que l'entrepreneur Construction et rénovation Claude Martin Inc. a déposé de nouveaux plans de construction et qu'il assure, suivant une communication par courriel, que l'arche reliant les deux (2) séries de bâtiments sera constituée à la base de pierre et des montants de bois similaires au projet déjà existant;

ATTENDU que les plans de construction déposés diffèrent de la première série de bâtiments par l'inversion des cabanons et par le retrait des lucarnes, mais que de l'avis des membres du comité ces modifications n'ont pas pour effet de compromettre la qualité architecturale du projet;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 999, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 999 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le projet de construction.

Que l'entrepreneur Claude Martin Inc. devra réaliser les travaux de construction en continuité avec les constructions existantes quant au choix des matériaux de finition extérieure et des couleurs et que l'arche reliant les deux (2) séries de bâtiments sera constituée à la base de pierre et des montants de bois similaires au projet déjà existant, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4531-210909 **PROJETS DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 3**

ATTENDU que M. Jocelyn Boivin a déposé les plans de constructions des unités types des habitations unifamiliales isolées, jumelées et en rangées dans le Faubourg de la Crête phase III;

ATTENDU que les plans sont identifiés comme suit : projet A.1, A.2, A.3, B.1, B.2, B.3, B.4, A-1, A-2, B-1, B-2, C-1, D-1, Faubourg de la Crête multi condo, Val Thorens et Courchevelle Sud et authentifiés par la date de réception, soit le 15 septembre 2009;

ATTENDU qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'inscrivent dans la continuité des phases I et II;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4532-210909 **MODIFICATION DU NOM DE RUE « LE SOLEIL-LEVANT » PAR RUE « DES GLACIERS »**

ATTENDU la résolution #4501-240809 décrétant l'ouverture de la rue et le nom de la rue soit « Le Soleil-Levant »;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de modifier le nom de la rue « Le Soleil-Levant » par rue « des Glaciers »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'amender la résolution #4501-240809 en modifiant le nom de la rue « le Soleil-Levant » par rue « des Glaciers ».

4533-210909 **PIGNONS-SUR-MONT – PHASE I – CESSION DE RUE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires pour l'acquisition du lot 4 388 121 (connu comme étant les lots 15-21 et 16-8) du cadastre du Québec.

4534-210909 **REMPLACEMENT DE M. GHISLAIN DESGAGNÉS**

ATTENDU la lettre de M. Ghislain Desgagnés annonçant son départ à la retraite en date du 31 décembre 2009;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer M. Desgagnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à procéder à l'affichage du poste de journalier opérateur.

4535-210909 **REMPLACEMENT DE M. STEEVE POULIN**

ATTENDU la lettre de M. Steeve Poulin annonçant son départ en date du 9 octobre 2009;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer M. Poulin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à procéder à l'affichage du poste de mécanicien.

4536-210909 **OUVERTURE ET ADJUDICATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR LE PAVAGE DE L'AVENUE ROYALE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation le 11 septembre 2009;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

Inter-Cité Construction Ltée	28 200,00 \$
Pavage Rolland Fortier inc.	29 625,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'octroyer le contrat à « Inter-Cité Construction Ltée » au montant de 28 200 \$ plus les taxes applicables.

4537-210909 **POSTE CANADA – FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE**

ATTENDU que Postes Canada est une société d'État tenue par la loi de fournir l'essentiel des services postaux habituels;

ATTENDU que les sociétés d'état mènent à la fois des activités publiques et des activités commerciales, mais sont différentes des entreprises commerciales en ce sens qu'on leur demande souvent de servir l'intérêt public et non pas simplement de maximiser les profits;

ATTENDU que la Ville de Beupré a été reconnue la ville centre de la région et constitue un moteur économique important;

ATTENDU que la Ville de Beupré est en pleine expansion et que les besoins sont de plus en plus croissants;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement :

- a) de procéder à l'examen du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste;

- b) de tenir des consultations auprès de la population, des syndicats des postes et des autres principaux intervenants en vue d'élaborer un processus uniforme et démocratique qui permettra de décider des modifications à apporter au réseau de Postes Canada,
- c) de maintenir, d'élargir et d'améliorer notre réseau postal public; et
- d) de maintenir tous les emplois et les services actuels.

4538-210909 **APPEL D'OFFRES POUR LA LOCATION D'UN VÉHICULE MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

- a) d'accepter le devis préparé par M. Richard Lampron;
- b) d'inviter sur invitation les soumissionnaires suivants :
 - R.P.M. Tech inc.
 - Équipements Plannord inc.

4539-210909 **PISTE CYCLABLE LOT 36**

ATTENDU la subvention au montant de 8 000 \$ consentie par la Corporation des sentiers récréotouristiques;

ATTENDU que la Ville de Beupré doit investir un montant identique si elle veut bénéficier de la subvention;

ATTENDU que les travaux devront être réalisés avant mars 2010;

ATTENDU que la Ville de Beupré désire investir dans la réalisation de la continuité de la piste cyclable Marie-Hélène Prémont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de verser la somme de 8 000 \$ dans la réalisation de la continuité de la piste cyclable Marie-Hélène Prémont.

4540-210909 **ENSEIGNE ENTRÉE DE LA VILLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de mandater « Artisan Jean Chainé » afin de procéder à la réfection de l'enseigne de l'entrée de la Ville pour un montant de 4 500 \$ plus les taxes applicables, le tout suivant la proposition datée d'août 2009. Cependant, les travaux devront être effectués au printemps 2010.

4541-210909 **VENTE DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière ou M. Roch Lemieux, directeur général à signer tous les documents nécessaires à la vente de l'hôtel de ville.

4542-210909 **MANDAT À ME JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER – ACHAT DE M4S**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement :

- a) de mandater Me Jean-François Gauthier afin de préparer tous les documents nécessaires à l'acquisition de l'immeuble sis au 10 995 des Montagnards connu sous le nom de M4S;
- b) d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière ou M. Roch Lemieux, directeur général à signer tous les documents à cet effet.

4543-210909 **TARIFICATION DES LOYERS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement :

- a) de transmettre dans les plus brefs délais des avis de renouvellement de baux aux locataires du Centre communautaire les informant que la tarification pour l'année 2010 sera identique à celle de 2009 soit;

2009

- Taux base communautaire : 1,48 \$
- Taux base régulière : 4,76 \$

- b) d'autoriser Monsieur Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires pour le renouvellement desdits baux.

4544-210909 **EMBAUCHE URBANISTE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaupré a reçu 43 curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi à titre d'urbaniste adjoint;

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection a analysé l'ensemble des candidatures reçues et a convoqué 7 personnes en entrevues;

CONSIDÉRANT que suite aux entrevues les membres du comité recommandent unanimement la candidature de Madame Laurie Laperrière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement :

- Que Madame Laurie Laperrière soit engagée à titre d'urbaniste adjointe;
- Que la date de début d'emploi sera le 13 octobre 2009 pour un contrat d'une durée de deux (2) ans;
- Que le salaire de Mme Laperrière sera de 36 000 \$.

FORUM DES MAIRES DES MUNICIPALITÉS RIVERAINES DU SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT l'importance économique, environnementale et sociale des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent pour la population des municipalités riveraines et la nécessité de préserver la qualité et le niveau des eaux des plans d'eau de manière à maximiser les bienfaits sur le environnement et leur économie;

CONSIDÉRANT que les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent situées dans la zone d'influence des Grands Lacs ont déclaré en 2006 qu'ils s'engageaient à protéger, conserver, restaurer, et améliorer le fleuve Saint-Laurent en unissant leurs efforts et en coopérant dans le développement et la mise en place de politiques et programmes visant cet objectif;

CONSIDÉRANT que les membres du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent se sont réunis de nouveau en mars 2009, puis en juin 2009, afin de proposer des actions communes sur lesquelles ils pourraient s'engager à coopérer;

CONSIDÉRANT que les membres du Forums des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent souhaitent établir des modes de collaboration et de participation aux processus décisionnels susceptibles de modifier le milieu aquatique auprès du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les membres du Forums des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent souhaitent collaborer à la mise en commun des connaissances relatives au Fleuve permettant ainsi un partage efficace de l'information concernant le milieu aquatique;

CONSIDÉRANT que la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, adoptée par le Gouvernement du Québec, prévoit la mise en place de mécanismes de gouvernance propres à assurer la concertation des utilisateurs ainsi que la mise en place d'un organisme chargé de l'élaboration d'un plan de gestion intégrée du Saint-Laurent, impliquant les administrations municipales;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement :

QUE les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent manifestent leurs préoccupations face au mode de régulation des niveaux du fleuve Saint-Laurent actuellement en phase de planification par la Commission mixte internationale;

QUE les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent transmettent au Gouvernement du Québec leurs préoccupations et les actions communes identifiées afin de diminuer l'impact des rejets acheminés au fleuve Saint-Laurent et aux cours d'eaux environnants;

QUE les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent demandent la mise en place d'un mode de partage des connaissances sur le fleuve Saint-Laurent entre les municipalités concernées et le Gouvernement du Québec;

QU'UN mode de gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent impliquant les administrations municipales soit mis en place le plus rapidement possible; et

QU'UNE entente de collaboration, signée par le maire de Montréal à titre de représentant des municipalités du Forum, établit les bases d'une reconnaissance et d'une collaboration en ce sens entre le Gouvernement du Québec et les municipalités riveraines.

4546-210909 **SOUPER BÉNÉFICE CICB**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser M. Serge Labonté à participer au souper bénéfique du Centre d'interprétation de la Côte-de-Beaupré qui se tiendra le 22 octobre 2009 à l'Auberge Baker au coût de 125,00 \$ plus les dépenses inhérentes.

4547-210909 **ACHAT ILET BLOUIN**

Il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement :

- a) d'acquérir l'Ilet Blouin au montant de 40 000 \$; et
- b) de mandater Me Alain Bourget afin de préparer tous les documents nécessaires à cet effet;
- c) d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

4548-210909 **EMBAUCHE EMPLOYÉS**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de procéder à l'embauche des personnes suivantes et d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacune pour les cours de natation :

Cours de natation

Julie Blouin, monitrice en chef :	15,25 \$/h
Laurence Paquet, monitrice :	13,50 \$/h
Marc-Olivier-Dupont-Vézina, sauveteur :	13,75 \$/h
Andréa Labonté, monitrice :	14,25 \$/h

Surveillant - gymnase

Gérald Lessard	13,00 \$/h
----------------	------------

4549-210909 **PRÊT DE SALLE AU CHALET DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement d'autoriser la brigade incendie d'AbitibiBowater de Beaupré à utiliser gratuitement la salle du chalet des loisirs le 25 septembre 2009.

4550-210909 **PRÊT DE SALLE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser Mme Sophie Lavoie à utiliser gratuitement la

grande salle du Centre communautaire à une date à être déterminée pour la tenue d'une soirée dansante dans le cadre d'une activité de financement.

4551-210909 **PUBLICITÉ REVUE « LA RÉUSSITE »**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de souscrire à une publicité dans le journal « La Réussite » de format 1/8 de page, couleur au coût de 650,00 \$ plus les taxes.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche qu'il y aura présentation à une séance ultérieure du Règlement No 1115 « Règlement modifiant le Règlement numéro 1051-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour modifier la hauteur maximale du bâtiment dans la zone 34-H-1 ».

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Serge Simard qu'il y aura présentation à une séance ultérieure du Règlement No 1118 « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour créer une nouvelle zone à même la zone 37-H et y spécifier les usages et les normes de lotissement et d'implantation et réduire la densité d'habitation maximale (logement/hectare dans la zone 37-H) ».

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Serge Simard qu'il y aura présentation à une séance ultérieure du Règlement No 1094 : « Règlement modifiant le Règlement no 1065 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation. »

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Jardins de la Côte
- Terrain chemin de la Rivière

4552-210909 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21 h 05.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe